

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du Mardi 03 JUIN 2015 à 18 h00 à la Mairie de Barbazan



STATION THERMALE CLASSEE

<u>Présents</u>: Mmes STRADERE Michelle, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine

Mrs DELORT Thierry, BRUNA Roger, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard Absent excusé: VALLE Antony

Le Maire de Barbazan, ouvre la séance en remerciant les présents et en leur demandant d'accepter la présence de Mme Martine BUZON, secrétaire de Mairie, pour faire le compte-rendu de séance et l'intégrer au site Internet de la commune.

1-THERMES -.

- <u>Usine d'embouteillage</u> –

Madame le Maire informe du dépôt du permis de construire de l'usine d'embouteillage (l'instruction dure 6 mois) et du permis de démolition qui a été accordé.

L'Agence Régionale de la Santé traite le dossier d'autorisation d'exploiter l'eau minérale pour une présentation en commission au mois de septembre.

- Sécurité de l'ancien Casino -

Les Pronomades voulaient faire le spectacle du 05 juin 2015 dans l'ancien casino. Une visite du capitaine ABO du service des secours a confirmé la non-conformité de l'établissement à la réception du public. Les Pronomades ont été informés et un autre bâtiment leur a été proposé.

Vote Pour à l'unanimité.

2 - BAUX PRECAIRES ET REVOCABLES.

Plusieurs camions snack désirent louer un emplacement sur le parking de la maison de la Prade.

Une annonce sur le bon coin est mise pour louer le Pavillon des Thermes durant la saison d'été.

La signature de baux précaires et révocables à titre gratuits ou payants sont nécessaires. Vote Pour à l'unanimité.

3 – ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS-

Pour répondre aux obligations légales concernant l'accessibilité des arrêts d'autocar une réunion avec le secteur routier de Saint-Gaudens et la Direction des Transports du Conseil Départemental s'est tenue pour élaborer un projet d'amélioration des points d'arrêts.

Un projet d'urbanisation de RD331 permettra d'installer un abri bus sur le nouvel arrêt aménagé. Le compte rendu doit être signé.

Vote Pour à l'unanimité

4 - BUDGET -

Des frais de repas de la cantine ont fait l'objet d'un effacement de dette par jugement du tribunal. La somme doit être mandatée.

Vote: Pour: 5 Contre: 5 Abstention: 0

Une décision modificative est nécessaire puisque cette dette n'était pas prévue.

Vote: Pour: 5 Contre: 5 Abstention: 0

5 - COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR-

Un columbarium et un jardin du souvenir sera construit avant la Toussaint au nouveau cimetière. Il est composé de 5 cases de 4 urnes chacune. Une subvention sera demandée.

Vote Pour à l'unanimité.

6 – Annulation délibération de l'adhésion à la compétence optionnelle.

Cette délibération ayant déjà été votée en 2009, il est nécessaire d'annuler le doublon. Vote Pour à l'unanimité

7 - GESTION DU PERSONNEL.

- Naissance au foyer de PENE Marielle. Un garçon prénommé GAETAN. Un cadeau lui a été attribué. Vote Pour à l'unanimité.
- Modification d'un emploi d'un agent contractuel suite au départ en retraite pour invalidité d'un agent titulaire.

Cet agent sera amené à faire des heures supplémentaires.

Vote Pour à l'unanimité

- Prise en charge d'un emploi saisonnier pour le transport scolaire de septembre à décembre 2015 qui s'effectue à tour de rôle pour chaque commune du RPI..

 Vote Pour à l'unanimité
- Le départ à la retraite de l'agent occupant le poste du ramassage scolaire et de la cantine oblige la création d'un emploi aidé pour un an. Vote Pour à l'unanimité
- Par conséquent une nouvelle autorisation de mise à disposition avec la Communauté de Communes doit être signée.
 Vote Pour à l'unanimité
- De même une réduction de temps de travail de l'agent qui effectuait la préparation de la cantine (aller chercher les repas à Loures Barousse et mettre la table) durant les heures Mairie compte tenu du nouveau système de livraison des repas.

Vote Pour à l'unanimité

8 - SAIP (Système d'alerte et d'informations des populations)

La Société EIFFAGE installera sur le toit de l'Eglise d'une sirène d'alerte à la Population. Seule la prise en charge du compteur est à la charge de la Commune. Un contrat tripartite doit être signé.

Vote: Pour: 9 Contre: 1

9 -CANTINE SCOLAIRE -

A partir de la rentrée scolaire les repas seront livrés en liaison froide ce qui nécessite l'achat d'un four professionnel. Une subvention sera demandée. Une information a été diffusée aux parents pour l'inscription, la veille à la cantine.

Vote Pour à l'unanimité

Une décision modificative d'un compte d'investissement en réserve vers un compte d'investissement en matériel est à établir.

Vote Pour à l'unanimité

<u> 10 – QUESTIONS DIVERSES – </u>

REOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE MONTREJEAU LUCHON:

Le collectif de soutien demande une délibération pour la réouverture de la ligne Montréjeau/Luchon Vote Pour : 0 Contre : 6 Abstention : 4

<u>PHOTOCOPIEUR</u>: Le contrat de maintenance du photocopieur arrive à échéance et est renouvelé par tacite reconduction.

<u>BATTUE AUX SANGLIERS</u>: Le préfet a pris un arrêté pour des battues aux sangliers qui ravagent les champs de maïs.

<u>BARON ECRITS SERVICES</u>: Cette société propose la rédaction et la mise en place d'un bulletin municipal pour une somme de 200,00 € par an.

Vote Pour à l'unanimité

<u>LE LAC DE BARBAZAN</u>: La Communauté de Commune ne s'occupe plus du développement touristique : le chalet VTT n'ouvrira pas. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de proposer à la C.C.H.C. de nous rendre la compétence du Lac.

La commune pourrait aménager les abords du Lac : tables de pique nique, jeux pour enfants ... Madame le Maire enverra un courrier à La C.C.H.C. pour entretenir le chalet.

Vote à l'unanimité

COMPTE RENDU Mr SALES

<u>Communes forestières</u>: Lors de la réunion a été présenté du matériel pour l'exploitation des forêts. Ces investissements sont trop lourds et mal adaptés à nos forêts. L'ONF se désengage de la gestion de la forêt qui devrait être confiée aux communautés de communes.

CIMETIERE: Un dépositoire est prévu pour déposer les fleurs fanées. Il est vidé régulièrement.

ANIMATIONS:

Brandon: le 20 juin avec réservation pour le repas avant le 17 juin 2015.

Chorale: le 27 juin à la salle des fêtes de Barbazan.

A pinter de la feateix sectaire les comes secons livrés en linima florés-ces qui reconsent l'existe d'en tour professioned. Une februarion seus tempendée, l'ins inférentain a été défente aux projects jeung : rescription de volle : le capains

The distance modificative of an equipment fravorities on the provide and the confession of the confession of the contraction of the Polyment of the Contraction of the Contrac

MARKETON PROPERTY IN

THE REPORT OF THE PARTY OF THE

e articelli de sentien denunde une delibération pour la treuvez de la ligre. Moset seul luvium Vote 20 per la Cautes : 6 % escritur y 4

PROCESSES A description of the comment of a market stance for phonographent active a delicance of extended to the concentration.

HATTIES II N. SALVOTORES: Le prélet a prix un redisé pour des bottues nur sanglistes qui navegent les champs de nuis.

Resign CORON SERVICES r Cour coccini propose la rédoction et la mise en place d'un buildon ambreignal-pour agrésique de 200 fét et par en .

2.8 1.30 DE EMEMENTANT LA Communicate de Commune es a occupa plus de cirrelappeniste tomate que la caracter VIT n'auvoira pas. Madante le bésico dempedo en Coueri Montaign de protocosi à la C.C.H.C. de nous rendre la companiente de lost.

I a commune possibilité exténuçor les aburds du Lac : lablar de pique reque. Jour, pour sultants intendame le Maura émessant in commune à La-C. M.C. pour outsetenir le challe.

72332 W. DOWNS STAMO

des proposes superses de la remaios e esta primera de la remaios de la compansión de la compansión de la forma de la compansión de la la compansión de la compa

manufactures have no if a configuration of configuration of average configuration of a 30.300.2000.

THE PARTY OF THE P

ljen udan 190 iki juju prav pravparen populoru potavirasi ke i Tipiki ikinji. Ciparilin i ke 2 Fijimi i la inile ilas ilika de Nurbalan: